

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 294 Vœu relatif au devenir du marché de Joinville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Le marché alimentaire de Joinville est l'un des plus populaires et des plus dynamiques du 19^e. Son rayonnement s'étend bien au-delà de l'arrondissement, puisqu'environ un tiers de sa clientèle habituelle vient des communes voisines – ce qui l'inscrit pleinement dans une dimension métropolitaine ;

La fréquentation, importante, la densité des étals, sans doute excessive, les conditions de stationnement des véhicules des commerçants, souvent anarchiques et les volumes de produits alimentaires laissés sur place à l'issue du marché du dimanche ont fini par rendre difficile la cohabitation de ce marché et des riverains immédiats, qui revendiquent à juste titre, et avec notre soutien, davantage de respect et de tranquillité ;

C'est pourquoi la Mairie du 19^e s'est portée garante d'un dialogue régulier entre les habitants, les membres du Conseil de quartier Bassin de la Villette, le délégataire du marché, les services municipaux concernés et les corps de sécurité du 19^e afin de coordonner une gestion plus apaisée du marché. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont permis de prévenir des risques de dérives : non-remplacement des commerçants partant en retraite pour commencer à dédensifier le marché, amélioration des interventions des services de propreté, dispositif expérimental de stationnement dominical pour les camions de livraison rue Jomard, contrôle régulier du stationnement des camions par les services de la Préfecture de Police, et tout récemment, décision d'expérimenter un dispositif innovant de redistribution solidaire des fruits et légumes qui répond à des enjeux sociaux, écologiques, sanitaires et environnementaux largement partagés ;

Si la situation a été stabilisée, elle n'est pas satisfaisante en l'état. Il faut donc aller plus loin, mais nous refusons d'opposer les quartiers Flandre et Joinville entre eux. Nous ne pensons pas qu'il faille donner la priorité aux professionnels contre les habitants du 19^e, et nous ne sommes pas favorables au transfert du

marché de Joinville sur l'avenue de Flandre, où les nuisances seraient démultipliées : débordement du marché par des « marchands » volants non autorisés, conflit d'usage avec les occupations temporaires mais régulières du site (brocantes, vide-greniers), congestion de la circulation et stationnement anarchique des camions marchands avec interdiction du stationnement pour les riverains sur l'un des axes les plus passant du nord-est parisien...

La nécessité de faire « dégonfler » le marché de Joinville au niveau que peuvent supporter la place de Joinville et les riverains exige que lors du prochain renouvellement de la concession en 2015, s'impose l'objectif de redimensionner le marché de Joinville à la baisse et de redistribuer l'offre commerciale des marchés alimentaires découverts sur Joinville et Crimée-Curial. Il sera ainsi possible de satisfaire à la fois les besoins de la clientèle locale et métropolitaine et de garantir aux commerçants le maintien d'une surface de vente renouvelée ;

C'est pourquoi, sur proposition de M. François DAGNAUD, M. Roger MADEC, et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

Lors du renouvellement de la concession, la surface linéaire du marché de Joinville soit réduite afin de normaliser son fonctionnement et redistribuée au profit du marché Crimée-Curial.